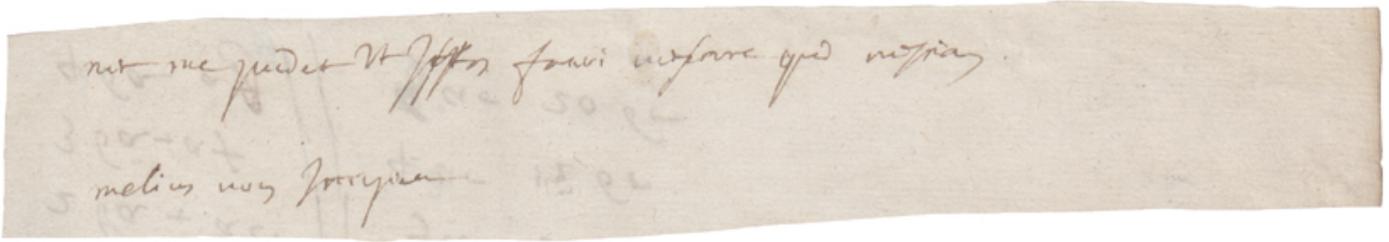


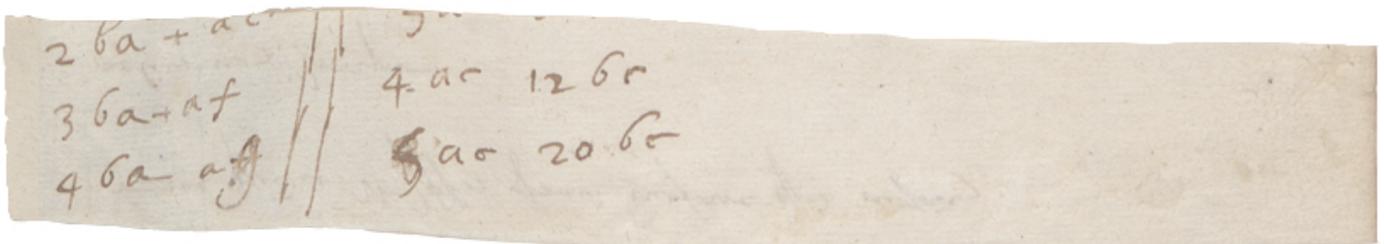
Recueil des originaux p. 295 n° 6



Bande de papier, de dimensions (L x H) 20,1 cm x 3,5 cm, dont la marge de gauche a été rognée. Aucun trou d'enfilage en liasse n'est visible.

Son verso contient des formules algébriques qui semblent être en rapport avec un schéma que Pascal a dessiné dans la marge de gauche du feuillet RO 273-2 (*Règle de la créance* n° 1). Voir cette étude dans la description de ce feuillet.

Le papier a été monté sur onglet en 1933 pour pouvoir le pivoter et lire le texte écrit tête-bêche au verso :



Voir l'étude de ce papier dans le dossier sur le fragment *Règle de la créance* 1 (Laf. 504-505, Sel. 672).

L'écriture est celle de Pascal.

*Album*, P. Ernst, p. 3 : le papier ne porte pas de filigrane. Il serait issu d'un feuillet de type Pot PC sur la panse.

Selon P. Ernst, le dossier *Règle de la créance* a été entièrement écrit sur deux feuillets qui proviennent d'une feuille unique (43 cm x 31,5 cm) de type Pot PC sur la panse. Les écartements des pontuseaux seraient de 17 mm (à vérifier).

Ernst pense que Pascal a écrit sur le feuillet sans filigrane les notes 2 à 8 du dossier, dans cet ordre, et que la feuille était intacte à sa mort. Aucune marque commune ne vient confirmer cette reconstitution (voir cette reconstitution dans la description du papier du fragment *Règle de la créance* 1). Contrairement au dossier *Prophéties* IV (série XV de Lafuma), le découpage n'est pas lié au collage des papiers dans le *Recueil* : 4 papiers ont été collés sans en changer l'ordre sur une même page. De plus, on peut observer que les grands espaces blancs laissés par Pascal sur les fragments n'ont pas été rognés.

### Conclusion

Pascal a probablement utilisé une seule feuille pour écrire les notes du dossier *Règle de la créance*. Rien ne permet cependant d'affirmer que la feuille a été laissée intacte par Pascal. Voir cette étude dans la description du papier du fragment 1.